



DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ECOLE CALEDONIENNE

VADEMECUM A DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Délibération n°127 du 13 janvier 2021 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie.

SOMMAIRE

1. Le socle commun	4
2. Les cycles.....	5
L'école maternelle, cycle des apprentissages premiers.....	6
Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux.....	7
Le cycle 3, cycle de consolidation (du CM1 à la 6ème).....	8
3. L'enseignement complémentaire	9
4. L'enseignement des langues et de la culture kanak.....	10
5. L'enseignement de l'anglais	11
6. Les innovations pédagogiques et éducatives.....	11
7. Les programmes	12
8. Sens et enjeux de l'évaluation ; place du LSU.....	12
9. Les nouvelles instances	13
Le conseil d'école.....	13
Le conseil école / collège	13

Avant-propos

La réforme adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans la continuité du travail que vous avez mené ces deux dernières années au titre des expérimentations. Elle contient de nouveaux ajouts qui seront explicités par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Je retiens principalement les évolutions suivantes :

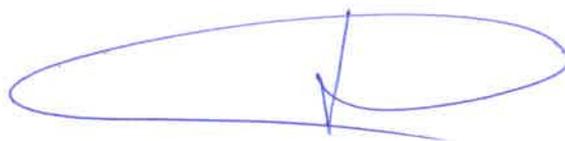
- **Mise en place des conseils d'écoles et des conseils écoles/collèges ;**
- **Ouverture des éléments fondamentaux de la culture kanak aux autres cultures présentes en Nouvelle-Calédonie ;**
- **Principe d'autonomie et de liberté accrue au niveau des écoles, confiance aux équipes et adaptation aux réalités du terrain.**

Cette réforme doit avant tout être explicitée, comprise et bien assimilée, à cet effet la direction de l'enseignement, pleinement responsable de l'accompagnement des équipes, a développé plusieurs outils : le présent vademecum, des repères de progressivité et un LSU numérique.

Vous allez donc pouvoir trouver toutes les informations pratiques et utiles à la lecture de ce document afin d'assurer une prise en main progressive des principales évolutions.

Je vous remercie de votre engagement et de votre implication.

Romain Capron, directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.



1. LE SOCLE COMMUN

Ce qui demeure...

- Le socle constitue le **fondement des enseignements**, les programmes restant un outil au service de cet enjeu ;
- Une **évaluation** à la fin de chaque cycle (1,2,3 et 4)

Ce qui change...

- Le socle commun de connaissances et de compétences s'enrichit du **socle commun de valeurs**
 - ➔ attention renouvelée à la construction du destin commun, fondement de la communauté humaine de la Nouvelle-Calédonie
- Le passage de 7 compétences à coloration disciplinaire vers **5 domaines de formation plus transverses**
 - ➔ un chemin d'enseignement centré sur la construction du futur acteur de la Cité plus que sur sa posture strictement scolaire.
- Le **parcours individualisé réaffirmé** : avec une terminologie qui place « l'élève » comme acteur et un enseignement complémentaire.

2012 <ul style="list-style-type: none"> ○ Socle commun de connaissances et de compétences ○ 7 compétences du socle 	2021 <ul style="list-style-type: none"> ○ Socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs ○ 5 domaines de formation
1/La maîtrise de la langue française 2/La pratique d'une langue vivante étrangère 3/Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique 4/La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication 5/La culture humaniste 6/Les compétences sociales et civiques 7/L'autonomie et l'initiative	1/ Les langages pour penser et communiquer 2/ Les méthodes et outils pour apprendre 3/ La formation de la personne et du citoyen 4/ Les systèmes naturels et les systèmes techniques 5/ Les représentations du monde et de l'activité humaine

2. LES CYCLES

Ce qui demeure...

- **Les apprentissages sont organisés en cycles** : les acquisitions visées en fin de cycle prévalent sur les attendus annuels qui restent des indicateurs intermédiaires ;
- **Le cycle 1 et le cycle 2 conservent leur ambition et leur terminologie** : apprentissages premiers (cycle 1) et apprentissages fondamentaux (cycle 2).

Ce qui change...

- **Le découpage des niveaux par cycle** :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Section des petits	Cours Préparatoire	Cours moyen 1 ^{ère} année
Section des moyens	Cours élémentaire 1 ^{ère} année	Cours moyen 2 ^{ème} année
Section des grands	Cours élémentaire 2^{nde} année	Sixième

➔ La section des grands, bascule dans les apprentissages premiers : son identité maternelle est renforcée

➔ Le CE2 intègre le cycle des apprentissages fondamentaux : il contribue pleinement à asseoir les apprentissages fondamentaux de mathématiques et français

➔ La sixième intègre le cycle 3 : favoriser la continuité des parcours scolaires par une culture commune 1^{er} et 2nd degré renforcée

- **L'apparition du cycle de consolidation (cycle 3) et le report de la désignation cycle des approfondissements au cycle 4 (collège)** : plus de temps est ainsi donné pour les apprentissages mobilisant des opérations mentales de base, l'enseignement des concepts étant recentré sur le collège.

Points de vigilance

Le CE2 appartenant désormais au cycle 2, il convient non seulement d'utiliser cette année supplémentaire pour consolider l'apprentissage de la lecture et la construction du nombre, ainsi que l'entrée dans l'écrit en continuité avec les apprentissages de la maternelle.

Le cycle 3 constitue une passerelle entre l'école et le collège. Il fait de la 6^e une année particulière de vérification et consolidation des fondamentaux.

Organisée en un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Cinq domaines d'apprentissage sont mis en œuvre au quotidien :

- « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »,
- « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique »,
- « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques »,
- « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée »,
- « Explorer le monde ».

Une meilleure adaptation au développement des enfants pour garantir leur sécurité affective et développer leur confiance en eux en s'appuyant sur la richesse des expériences vécues. L'école maternelle organise **des modalités spécifiques d'apprentissage où le jeu et la manipulation tiennent une place prépondérante.**

- **Apprendre ensemble et à vivre ensemble se construisent en situation.** L'école maternelle assure une première acquisition des principes de la vie en société en permettant à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe. Le domaine «devenir élève» doit être désormais considéré comme transversal.
- **La place primordiale du langage est réaffirmée, comme condition essentielle de la réussite de tous** sans apprentissage précoce de la lecture. La stimulation et la structuration du langage oral, le développement de la compréhension des textes lus par l'adulte et la prise de conscience des composantes sonores et visuelles de la langue constituent **des priorités de l'école maternelle** et concernent l'ensemble des domaines d'apprentissage. Les enfants découvrent également d'autres langues (langues Kanak, océaniques, étrangères, langue des signes) au travers d'activités ludiques et actives.
- **Une meilleure appréhension des concepts de base des mathématiques est conduite.** Désormais les domaines "Construire les premiers outils pour structurer sa pensée" et "Explorer le monde" sont distingués. Ils s'attachent ainsi à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques : l'itération, les opérations de composition/recomposition prévalent désormais sur les pratiques de comptage numérotage.
- **La pratique d'activités physiques et artistiques est renforcée** pour permettre de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité, la pensée et le langage. Les activités physiques concourent à **l'éducation à la santé** et à mieux connaître leur corps pour le respecter et contribuent à la **construction de l'égalité entre les filles et les garçons**. L'école maternelle constitue la **première étape du parcours d'éducation artistique et culturelle**.
- **Une évaluation positive des acquis des élèves** par l'observation des enfants en situation et la mise en valeur de leurs réussites. Il s'agit de s'attacher autant aux procédures et aux processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action. Deux outils de suivi et de communication des progrès des élèves sont prévus : **un carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, et **une synthèse des acquis de l'élève**, qui reflète ce que l'enfant sait faire, établie à la fin de la grande section.

LE CYCLE 2, CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

Pour le cycle 2, il s'agit d'articuler le concret, l'intuitif et l'explicite puis l'abstrait, en allant de situations de manipulations, d'observations, d'expérimentations sur le réel vers des situations de représentations symboliques. 10 H hebdomadaires sont consacrées aux activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture en prenant appui sur l'ensemble des disciplines.

Huit domaines d'enseignement :

- Français
 - Langues vivantes kanak, océaniques, étrangères
 - Mathématiques
 - Questionner le monde
 - Enseignement moral et civique
 - Enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak et ouverture aux autres cultures des communautés présentes en Nouvelle-Calédonie
 - Education physique et sportive
 - Enseignements artistiques
- Les programmes mettent en avant des **compétences à acquérir** plus que des connaissances encyclopédiques. L'élève est engagé à construire une posture d'acteur de ses apprentissages : l'enseignant lui propose des choix et l'engage à les comprendre. Ainsi en français et en mathématiques, même si les notions à aborder ont peu changé, le chemin pour les construire diffère.
- **Des modalités pédagogiques qui encouragent l'agir** : l'élève reste au centre des apprentissages et doit en être acteur. L'accent est mis sur les différentes modalités pédagogiques pour y parvenir. Les attentes sont claires : plus de travail de groupes, plus de travail individualisé. L'aspect ludique des apprentissages est fortement indiqué.
- **L'accent est mis sur les langages**, notamment la langue française et les mathématiques, tant à l'oral qu'à l'écrit. Les programmes insistent sur les compétences de **lecture/écriture**, notamment le décodage/encodage qui sont désormais volontairement liés et sur les compétences **orales**. L'étude de la langue s'effectue en contexte d'utilisation : ce sont les récurrences d'usage qui fondent les règles à construire. En mathématiques, la construction du système décimal s'ancre dans les pratiques de la maternelle. Elle favorise le calcul automatisé et l'engagement à la résolution de problèmes de l'environnement proche des élèves.
- Il y a une volonté d'avoir davantage de cohésion et de clarté cognitive au sein des apprentissages, **l'importance de l'interactivité et de la transdisciplinarité est soulignée**. Toutes les descriptions des domaines d'enseignement sont complétées d'un espace dédié aux croisements interdisciplinaires. La priorité aux bases et aux essentiels y est donnée.

LE CYCLE 3, CYCLE DE CONSOLIDATION (DU CM1 A LA 6EME)

Le cycle 3 réunit les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège dans un souci de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages. Il a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux et permettre une meilleure transition avec le collège.

La réflexion de l'élève y est plus abstraite, modélisante. L'élève se confronte davantage aux tâches complexes, doit développer des raisonnements et coopérer au travers de projets.

12H hebdomadaires d'activités quotidiennes sont consacrées à l'oral, à la lecture et à l'écriture qui prennent appui sur toutes les disciplines.

Le cycle 3 est un cycle inter degrés fondé sur :

- La mise en œuvre des disciplines pour contribuer aux **5 domaines du socle** ;
- La **maîtrise de la langue**, objectif central du cycle mise en œuvre à travers tous les enseignements ;
- Un **parcours continué et concerté** d'apprentissage par affermissement des apprentissages fondamentaux engagés au cycle 2 et une préparation à l'entrée dans les disciplines du collège ;
- Une **autonomie scolaire** enseignée et construite progressivement (stratégies d'apprentissage, travail personnel de l'élève, méthodologie, projets, usage et première compréhension du numérique), passant notamment par le développement de l'**esprit critique** et l'**éducation aux médias** ;
- La place importante des **situations de problème** dans tous les enseignements ;
- Une **centration de l'enseignant sur l'enfant qui apprend** à travers un enseignement explicite, différencié et bienveillant, et une évaluation positive visant à favoriser la réussite.

Quelques repères...

Maîtrise de la langue : consolider les acquis en **lecture** (à haute voix, silencieuse, fluide) et en **écriture** (quotidienne tant en copie qu'en production dans tous les enseignements) par une approche plus approfondie des textes (littéraires, scientifiques, techniques) visant à affiner le travail de compréhension. Poursuivre un enseignement du **langage oral** ;

Langues vivantes kanak, océaniques, étrangères : elles s'enseignent de façon privilégiée à travers les projets interdisciplinaires et une **démarche actionnelle** (communication en situation) ;

Mathématiques : poursuivre le développement des **6 compétences mathématiques** (chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer) par la **résolution de problèmes** ancrée dans les situations de la vie réelle, la **manipulation** (géométrie, grandeurs et mesures) et l'**automatisation** de procédures (calcul mental, posé, instrumenté) ;

Une première maîtrise du **numérique** s'appuie à la fois sur son usage (logiciels, applications, réseaux), et sur la compréhension de son fonctionnement (initiation à la programmation).

3. L'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Ce qui est institué...

- Une intention d'action d'enseignement pour **renforcer les apprentissages fondamentaux** (mathématiques et français) **et méthodologiques** ;
- Une intention de **lier les actions du projet d'école avec les apprentissages** disciplinaires et les domaines d'apprentissages.
- **Un cadre horaire explicite pour mettre en œuvre ces intentions :**

54 heures par an (annualisables)
Pour TOUS les élèves (de la maternelle au cycle 3)
Menées par TOUS les enseignants
Autour de 3 domaines en lien avec le socle <ul style="list-style-type: none">- une aide au travail personnel de l'élève, notamment sur l'étude des leçons ;- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Des outils pratiques pour vous aider à mettre en œuvre cet enseignement sont disponibles sur le site de la DENC.

4. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA CULTURE KANAK

Enseignement des langues et de la culture kanak (LCK)

L'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998, stipule que les langues kanak sont des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie au même titre que le français.

Adossé à ce cadre juridique, l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK) s'organise pour la première fois dans les programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie de 2005 puis ceux de 2012.

Facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire, l'enseignement des langues et de la culture kanak est réaffirmé dans les nouveaux programmes : développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves en favorisant l'ouverture à l'autre.

Enseignement des fondamentaux de la culture kanak et ouverture aux cultures des communautés présentes en NC ¹.

La tolérance et l'ouverture à autrui sont promues par le développement d'une culture humaniste et la connaissance de l'histoire, de la culture et des langues des communautés de la Nouvelle-Calédonie, éléments de la réussite pour tous. A ce titre, **cet enseignement est obligatoirement dispensé à chaque élève et permet chaque fois que possible l'ouverture aux autres cultures présentes en NC et dans les classes.**

L'EFCKNC vise plusieurs objectifs et s'ouvre aux autres cultures de la Nouvelle-Calédonie :

- **Affirmer** l'identité de l'école calédonienne en s'imprégnant de la découverte des valeurs dominantes de la culture kanak qui ont une portée universelle et renvoient aux notions d'humanité et de vivre ensemble : respect, solidarité, harmonie, etc. ;
- **Partager** un patrimoine commun que l'Ecole contribue à faire connaître, comprendre et transmettre ;
- **Apprendre** à mieux se connaître, à mieux se comprendre pour vivre ensemble.

L'EFCKNC permet d'établir **un dialogue avec les autres cultures dont sont porteurs les élèves**. Il contribue à la formation civique **en s'interrogeant sur d'autres modes de vie et patrimoines culturels et en appréhendant les différences avec curiosité et respect**. Cet enseignement revêt naturellement une **dimension interculturelle**.

COMMENT ? En ouvrant la voie vers la connaissance de l'autre et en offrant l'occasion de se familiariser avec la diversité du monde grâce aux six points d'ancrage suivants : **case, clan, igname, langue/parole, personne et terre/espace**.

¹ EFCKNC dans la suite du texte.

5. L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

A compter de cette rentrée 2021 et pour favoriser le développement de l'enseignement de l'anglais qui ne concerne aujourd'hui que 30 % des élèves, il ne sera plus nécessaire de disposer d'un agrément. Ceci ne signifie pas pour autant que tous les enseignants doivent enseigner obligatoirement cette discipline. Les équipes organiseront le service des enseignants volontaires pour garantir le bénéfice de cet enseignement au maximum d'élèves. Par ailleurs, les quotas horaires d'échanges de service entre enseignants seront libérés (au-delà de l'anglais) pour permettre la souplesse nécessaire à ces organisations. Les inspecteurs d'autorité pédagogique vérifieront la pertinence des organisations proposées.

Le contrôle pédagogique sera effectué dans la classe et les équipes pourront s'organiser en responsabilité pour assurer cet enseignement. Les conseillers pédagogiques accompagneront les équipes dans ces organisations et des formations seront toujours accessibles pour améliorer les compétences des enseignants dans l'enseignement de l'anglais.

Il faudra toutefois disposer d'un agrément pour l'enseignement en école bilingue, en raison de l'importance du volume horaire des enseignements conduits en anglais. Des consignes spécifiques et des formations seront proposées.

6. LES INNOVATIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Sous réserve de l'autorisation préalable de l'inspecteur d'autorité pédagogique et des directions des collectivités concernées et en accord avec les équipes pédagogiques, le projet d'école peut prévoir la réalisation d'expérimentations éducatives et pédagogiques portant sur tout ou partie de l'école.

Ces expérimentations peuvent concerner l'organisation pédagogique de la classe, de l'école, la liaison entre les différents niveaux d'enseignement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, l'enseignement dans une langue vivante, les échanges avec des écoles et des établissements étrangers d'enseignement scolaire, l'utilisation des outils et ressources numériques, la répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire et la participation des parents d'élèves à la vie de l'école.

Les modalités d'évaluation de ces expérimentations et de leur éventuelle reconduction sont fixées par l'inspecteur d'autorité pédagogique et les collectivités concernées. Les résultats des travaux de recherche et d'expérimentations doivent être accessibles à des fins statistiques et de recherche dans le champ de l'éducation. Dans les écoles où ont lieu des expérimentations, un chercheur peut être invité à participer à l'ensemble des concertations.

7. LES PROGRAMMES

- **Les programmes s'appuient sur la complémentarité des disciplines** : ils ne sont plus la simple juxtaposition de programmes disciplinaires mais portent un projet éducatif global et cohérent où les disciplines sont amenées à être complémentaires. Les croisements entre enseignements permettent ainsi de donner du sens aux apprentissages des élèves.
- **Les programmes sont maintenant « soclés »** : partant des compétences du socle, une prescription double est ainsi évitée (le socle d'un côté, les programmes de l'autre).
- **La réorganisation des cycles offre plus de temps pour les apprentissages et permet une meilleure adaptation au rythme de chacun** : les programmes sont écrits afin que chaque élève puisse aller le plus loin possible dans ses acquisitions. Cela se traduit par une nouvelle approche de l'évaluation dite positive et par un regard bienveillant sur les processus d'acquisition.
- **Les programmes s'inscrivent délibérément dans une logique curriculaire** : les compétences sont travaillées plusieurs fois dans un même cycle et se complexifient d'un cycle à l'autre.
- **Le parcours d'apprentissage de chaque élève** est mis en perspective tout au long de la scolarité obligatoire, notamment à travers les Parcours éducatifs : Parcours civique et PEAC.

8. SENS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION ; PLACE DU LSU

Tout au long de la scolarité, les enseignants établissent des repères qui permettent de visualiser l'avancée de chaque élève dans l'acquisition de ses connaissances (ce qu'il sait) et compétences (ce qu'il sait faire), au regard des programmes de l'école.

Ce qui demeure...

- des évaluations régulières pour communiquer avec les familles ;
- des évaluations de fin de cycle pour informer les familles et l'institution des passages de cycle.

Ce qui change...

- **L'instauration d'un Livret Scolaire Unique numérique, le LSU** qui se mettra progressivement en place au cours de l'année 2021.

9. LES NOUVELLES INSTANCES

LE CONSEIL D'ECOLE

Pour favoriser l'information et la participation des parents d'élèves et des élus locaux à la vie de l'école, il est institué un conseil d'école dans chaque école (ou groupe scolaire).

Le conseil d'école est composé des membres de la communauté éducative et des collectivités tel que précisé à la section 6, article 22 de la délibération 127 du 13 janvier 2021.

Présidé par le directeur, le conseil d'école est constitué pour une année.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, tel que précisé à la section 6, article 23 de la délibération 127 du 13 janvier 2021.

Des conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre pour une durée minimale de six heures annuelles. Il se tient en dehors des heures d'enseignement dues aux élèves et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande.

LE CONSEIL ECOLE / COLLEGE

L'enjeu est de favoriser la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours tout au long de la scolarité obligatoire pour une meilleure réussite des élèves.

Un réseau d'établissements est constitué des écoles et collèges publics et privés qui accueillent, sur un secteur géographique donné, les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire.

Dans chaque réseau d'établissements, un conseil écoles-collèges est institué. Il soumet aux conseils d'administration du ou des collèges et aux instances des écoles du réseau concerné des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

Le conseil écoles-collèges comprend :

- 1- Le directeur ou son adjoint de chacun des collèges concernés ;
- 2- L'inspecteur d'autorité pédagogique ou son représentant ;
- 3- Des personnels désignés par le directeur de chaque collège sur proposition du conseil pédagogique du collège ;
- 4- Les directions des écoles du réseau ;
- 5- Au moins un des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du réseau proposé par chacun des conseils des maîtres concernés. Le conseil écoles-collèges est présidé conjointement par un directeur de collège du réseau et par une direction d'école.

Le conseil écoles-collèges se réunit au moins deux fois par an et se tient en dehors des heures d'enseignement dues aux élèves. Il est présidé conjointement par un directeur de collège du réseau et par une direction d'école.



DENC

Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie